

GUIDE DE DÉCLARATION D'UN OUVRAGE SOUTERRAIN (Version 2.2)

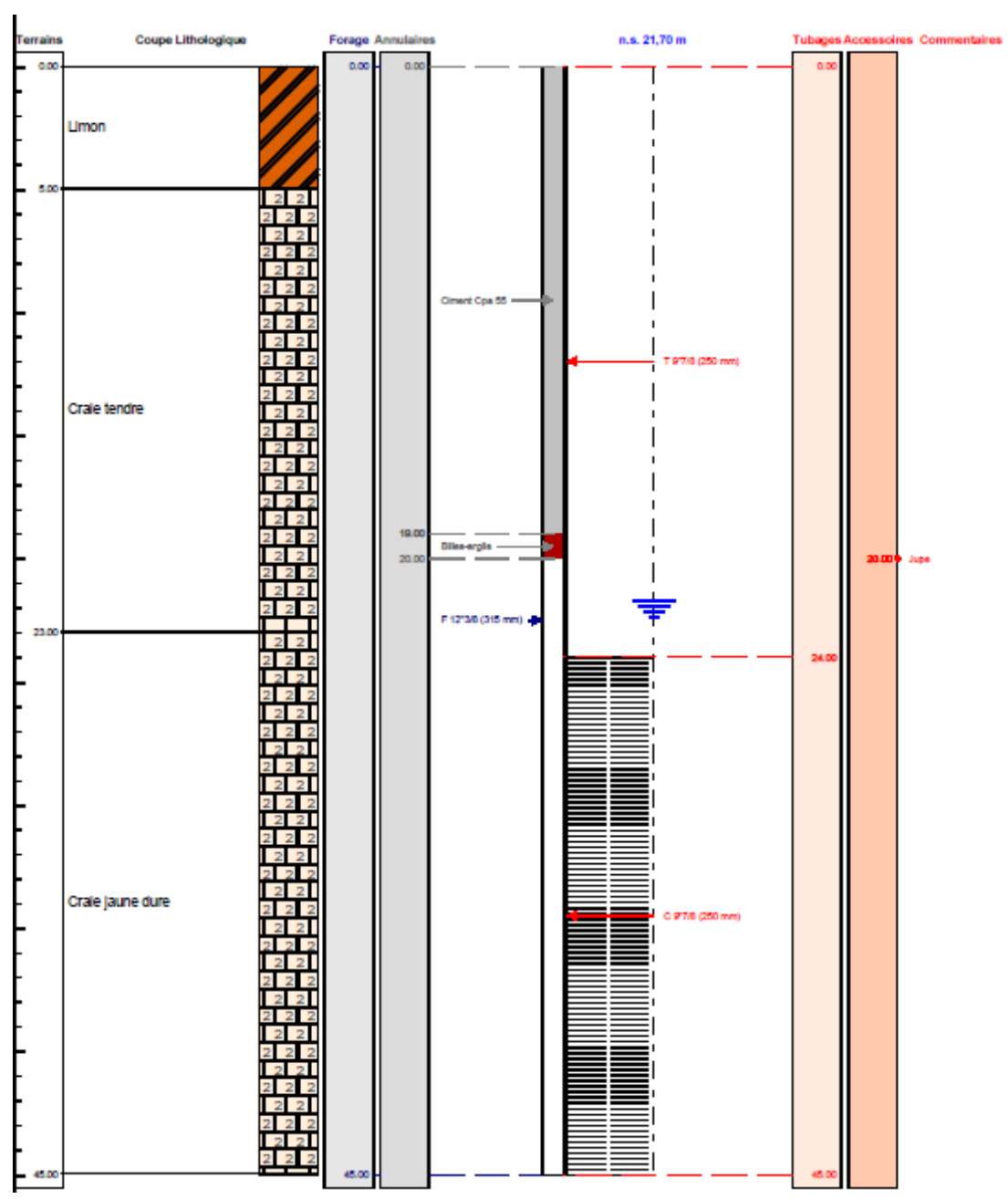


Table des matières

I.	PRÉAMBULE : OBJECTIFS DE DUPLOS, BANQUE DU SOUS-SOL ET RÉGLEMENTATION.....	5
1.	Objectifs de Duplos et relation à la Banque du Sous-Sol (BSS).....	5
i.	Objectifs	5
ii.	BSS.....	5
2.	Quels ouvrages déclarer dans Duplos et quand le faire ?.....	5
3.	Comment déclarer un ouvrage au Code Minier ou comme forage domestique ?	6
4.	Qui peut déclarer un ouvrage dans Duplos ?.....	6
5.	Duplos instruit-il ma déclaration ? Ma déclaration vaut-elle autorisation de réaliser les travaux ?	6
II.	NAVIGATION DANS L'INTERFACE, ÉTAPES DE LA DÉCLARATION ET CONSEILS AVANT DE COMMENCER VOTRE DÉCLARATION.....	7
1.	Tableau de bord	7
i.	Données du profil et déconnexion.....	7
ii.	Déclarer un ouvrage.....	7
iii.	Filtres	7
iv.	Mes déclarations.....	7
v.	Cartographie	7
vi.	Déclarations qui me concernent	7
vii.	Tableau récapitulatif des déclarations.....	7
viii.	Actions.....	8
ix.	Export.....	8
2.	Page de déclaration	8
i.	Fil d'ariane.....	8
ii.	Champs obligatoires.....	8
iii.	Menu déroulant	8
iv.	Boutons de de contrôle.....	8
3.	Principales étapes d'une déclaration Duplos.....	8
4.	Définition des statuts de déclaration.....	9
5.	Conseils avant de commencer votre déclaration	9
III.	DÉCLARATION D'UN OUVRAGE SOUTERRAIN	9
1.	Sélectionnez votre rôle dans la déclaration.....	10
i.	Que signifie le terme « Déclarant » dans Duplos ?	10
ii.	Que se passe-t-il lorsque vous sélectionnez un rôle ?	10
iii.	Situations les plus courantes.....	10
2.	Caractéristiques du projet	11
i.	Dates des travaux.....	11
ii.	Nom du projet.....	12
iii.	Objectif.....	12
iv.	Quantité d'eau prélevée annuellement	13
v.	Usage de l'eau	14
3.	Coordonnées du Maître d'Ouvrage	15
i.	Maître d'ouvrage inconnu	15
ii.	Maître d'ouvrage particulier	15
iii.	Maître d'ouvrage professionnel.....	16
4.	Caractéristiques de l'ouvrage	17

i.	Nom de l'ouvrage.....	17
ii.	Localisation de l'ouvrage	18
iii.	Caractéristiques techniques de l'ouvrage	23
5.	Coordonnées du maitre d'œuvre	25
i.	Maitre d'œuvre identique au maitre d'ouvrage	26
ii.	Maitre d'œuvre inconnu	26
iii.	Maitre d'œuvre particulier	26
iv.	Maitre d'œuvre professionnel	27
6.	Coordonnées du propriétaire foncier	29
i.	Propriétaire foncier identique au maitre d'ouvrage	29
ii.	Propriétaire foncier inconnu	30
iii.	Propriétaire foncier particulier	30
iv.	Propriétaire foncier professionnel	31
7.	Coordonnées de l'entreprise de forage	34
8.	Aquifère, eau superficielle ou source envisagée (facultatif)	34
9.	Contrôles avant poursuite de la déclaration	35
i.	Forage domestique	35
ii.	Code Minier : vous déclarez plus d'un ouvrage ?	35
10.	Compléments pour les travaux déjà exécutés (régularisation)	36
11.	Transmission de la déclaration	36
i.	Ouvrage(s) déjà exécuté(s)	37
ii.	Ouvrage(s) à exécuter	37
12.	Finalisation de la déclaration future (à exécuter)	38
IV.	Annexe 1 : Détails des étapes de la déclaration selon la temporalité du projet	40
V.	Annexe 2 : Arborescence des objectifs	40
VI.	Annexe 3 : Arborescence Exploitation > Eau > Code Minier	41

Historique des versions

Date	Version	Commentaires
03/2024	1.0	Création du document
05/2024	1.1	Ajout des étapes d’une déclaration Duplos (p.3), ajout du rôle « Autre personne physique ou morale » (p.4), ajout de détails pour la localisation d’un ouvrage (p.7-9) ajout de la partie finalisation de la déclaration(p.18-20)
11/2025	2.0	Création du guide utilisateur de la nouvelle interface Duplos
03/2026	2.1	Ajout de conseils avant de débiter la débiter la déclaration. II. 5.
06/2026	2.2	Corrections mineures
07/2026	2.3	Ajout d’instructions sur la modification de l’adresse postale d’un ouvrage

I. PRÉAMBULE : OBJECTIFS DE DUPLOS, BANQUE DU SOUS-SOL ET RÉGLEMENTATION

1. Objectifs de Duplos et relation à la Banque du Sous-Sol (BSS)

i. Objectifs

Duplos (Déclaration Unifiée pour Les Ouvrages Souterrains) est la plateforme dédiée à la déclaration des ouvrages souterrains.

Elle permet à ses utilisateurs de remplir leurs obligations réglementaires en transmettant aux services de l'État, aux communes et à toute autre partie concernée, les informations administratives et techniques relatives à un projet d'ouvrage souterrain déjà exécuté (régularisation) ou à exécuter (futur ouvrage).

ii. BSS

La Banque du Sous-Sol (BSS) recense les ouvrages souterrains portés à la connaissance du BRGM (Bureau de la Recherche Géologique et Minière) et Duplos permet de verser les ouvrages souterrains à régulariser et futurs dans la BSS. Celle-ci est publique et est consultable sur le site Infoterre (cf. liens ci-dessous).

Important :

Si l'ouvrage que vous cherchez à régulariser est déjà immatriculé dans la BSS, ne le déclarez pas à nouveau. Notez et conservez son numéro BSS qui fera foi pour d'éventuelles démarches en cours ou ultérieures.

Accès à la Banque du Sous-Sol :

- Grand public
 - [Visualiseur cartographique](#) – *Thèmes > Dossiers sur le sous-sol*
 - [Base de données départementale téléchargeable au format tableur](#)
- Expert
 - [Visualiseur cartographique](#)
 - [Données WFS/WMS](#)

2. Quels ouvrages déclarer dans Duplos et quand le faire ?

La déclaration Duplos est obligatoire pour :

- Les forages domestiques (Code général des collectivités territoriales ([Article L2224-9](#)))
 - Forage à usage domestique et volume annuel de prélèvement d'eau inférieur ou égal à 999m³
- Ouvrages relevant du code minier ([article L411-1](#))
 - Tout ouvrage d'une profondeur supérieure ou égale à 10 mètres et ne relevant pas de la Géothermie de Minime Importance.

La déclaration Duplos est facultative¹ pour les ouvrages ne relevant pas du code général des collectivités territoriales et du code minier. Par exemple, les ouvrages relevant de la déclaration IOTA. Cependant, l'administration peut exiger l'immatriculation d'un ouvrage IOTA dans la BSS. Dans ce cas, l'ouvrage devra également être déclaré dans Duplos.

Quand ?

La déclaration Duplos doit être réalisée le plus en amont possible de l'exécution des travaux de forage. Néanmoins, il est possible déclarer un ouvrage après la réalisation des travaux. Il s'agit alors d'une régularisation. Avant de déclarer un ouvrage, vérifiez si ce dernier est déjà recensé dans la BSS (cf. [1.1](#)). Si c'est le cas, ne déclarez pas l'ouvrage à nouveau.

¹ L'administration peut néanmoins vous demander d'immatriculer un ouvrage relevant d'une autre réglementation (ex. IOTA). Dans ce cas, pour obtenir le code BSS, vous devez déclarer l'ouvrage dans Duplos. Attention, la déclaration Duplos ne vaut pas déclaration IOTA et inversement.

3. Comment déclarer un ouvrage au Code Minier ou comme forage domestique ?

Le versement de la déclaration au Code des Collectivités Territoriales (forage domestique) et/ou au Code Minier est une opération réalisée par Duplos automatiquement, sur la base des informations saisies pendant la déclaration.

4. Qui peut déclarer un ouvrage dans Duplos ?

La déclaration peut être réalisée par toute personne physique ou morale dès lors qu'elle dispose d'un compte Duplos et des informations et documents suivants :

- **Coordonnées** du maître d'ouvrage, du maître d'œuvre, propriétaire foncier et de l'entreprise de forage (SIRET si professionnel, courriel, nom, prénom, numéro de téléphone, adresse postale)² ;
- **Emplacement de chaque ouvrage via coordonnées géographiques** (Lambert 93 ou WGS84) et de ses caractéristiques (substance exploitée ou recherchée si applicable, usage, volume de prélèvement si concerné, débit de prélèvement d'eau si concerné, diamètre, profondeur) ;
- **Pour un ouvrage à régulariser : le rapport de fin de forage contenant les coupes technique et géologique, le journal des travaux** et toutes autres données techniques permettant de caractériser l'ouvrage ou le sous-sol (si disponibles).

Important :

Vous êtes un tiers et vous avez réalisé la déclaration d'un futur ouvrage. En tant que personne ayant réalisé la déclaration, vous devrez recueillir le rapport de fin de forage après exécution des travaux et le déposer dans Duplos pour finaliser la déclaration. Sans cette action de votre part, l'ouvrage ne sera pas immatriculé dans la Banque du Sous-Sol.

5. Duplos instruit-il ma déclaration ? Ma déclaration vaut-elle autorisation de réaliser les travaux ?

Non, Duplos n'instruit pas les déclarations.

En effet, Duplos est un outil de transmission des déclarations aux services de l'État concernés par les déclarations (DDT(M), DREAL, ARS, etc.).

Par ailleurs, ni Duplos, ni les services de l'État concernés n'apporteront de modification à votre déclaration ou à son statut.

Non, la déclaration via Duplos ne vaut pas autorisation de réaliser les travaux et Duplos n'a pas de compétence réglementaire pour vous indiquer si votre projet peut être réalisé.

Pour savoir si vous êtes autorisé(e) à réaliser les travaux, vous devez vous référer à la réglementation en vigueur. Si nécessaire contactez directement le service de l'État compétent :

- Pour les forages domestiques, adressez-vous à la DDT(M) de votre département.
- Pour les ouvrages relevant du code minier, contactez la D(R)EAL.

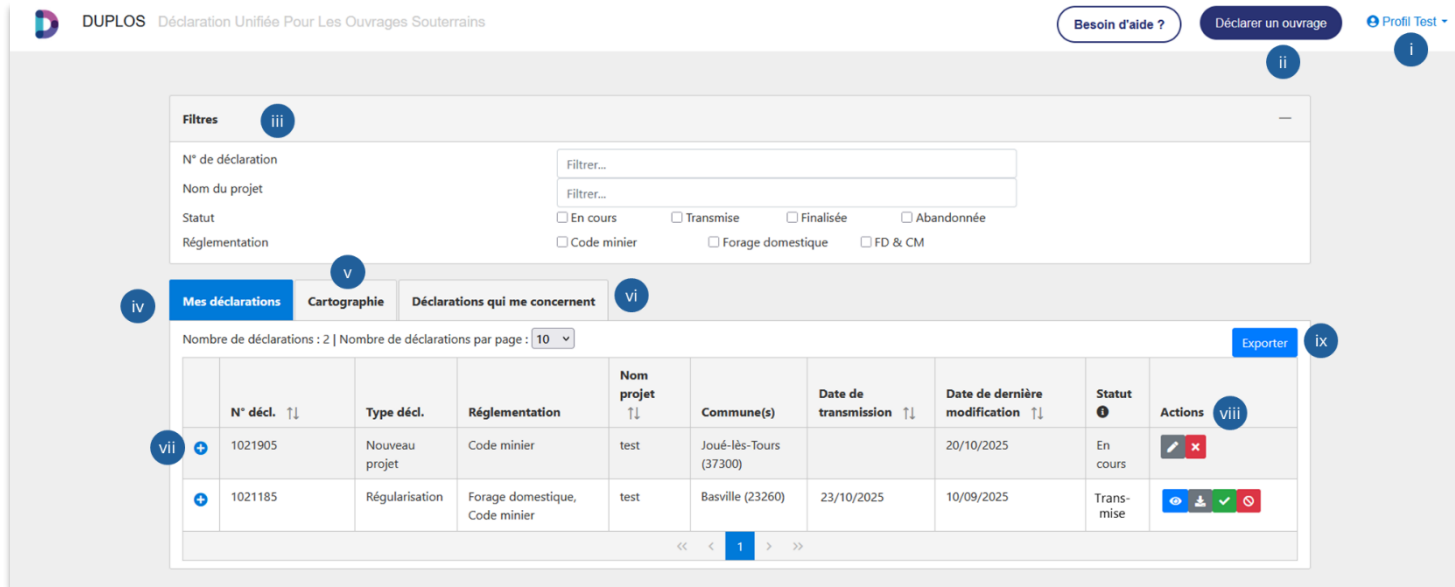
Recommandations

² Pour les ouvrages réalisés dans le passé, il est possible de les régulariser même si vous ne disposez pas des informations du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre

II. NAVIGATION DANS L'INTERFACE, ÉTAPES DE LA DÉCLARATION ET CONSEILS AVANT DE COMMENCER VOTRE DÉCLARATION

1. Tableau de bord

Après connexion à votre compte, vous accédez au tableau de bord contenant vos déclarations en cours.



Filtres

N° de déclaration:

Nom du projet:

Statut: ☐ En cours ☐ Transmise ☐ Finalisée ☐ Abandonnée

Réglementation: ☐ Code minier ☐ Forage domestique ☐ FD & CM

Mes déclarations | Cartographie | Déclarations qui me concernent

Nombre de déclarations : 2 | Nombre de déclarations par page : 10

	N° décl. ↑↓	Type décl.	Réglementation	Nom projet ↑↓	Commune(s)	Date de transmission ↑↓	Date de dernière modification ↑↓	Statut ⓘ	Actions
+	1021905	Nouveau projet	Code minier	test	Joué-lès-Tours (37300)		20/10/2025	En cours	 
+	1021185	Régularisation	Forage domestique, Code minier	test	Basville (23260)	23/10/2025	10/09/2025	Transmise	   

i. Données du profil et déconnexion

Ouvrez le menu pour vous déconnecter ou pour modifier les informations de votre profil.

ii. Déclarer un ouvrage

Ce bouton est le point d'entrée unique de déclaration des ouvrages souterrains.

iii. Filtres

Les filtres permettent de limiter les résultats affichés dans le tableau de bord sous l'onglet « Mes déclarations ».

iv. Mes déclarations

Dans cet onglet, vous voyez par défaut (sans filtres appliqués) l'ensemble des déclarations que vous avez réalisées.

v. Cartographie

Contient une carte sur laquelle sont placés les ouvrages que vous avez déclarés.

vi. Déclarations qui me concernent

Contient les déclarations de tiers dans les lesquelles vos informations de contact (courriel) ont été renseignées. Ces déclarations sont en lecture seule (vous ne pouvez pas les modifier).

vii. Tableau récapitulatif des déclarations

Le bouton + permet déplier une déclaration pour visualiser les informations essentielles sur les ouvrages déclarés (nom de l'ouvrage, coordonnées géographiques, profondeur et code BSS pour les déclarations finalisées).

viii. Actions

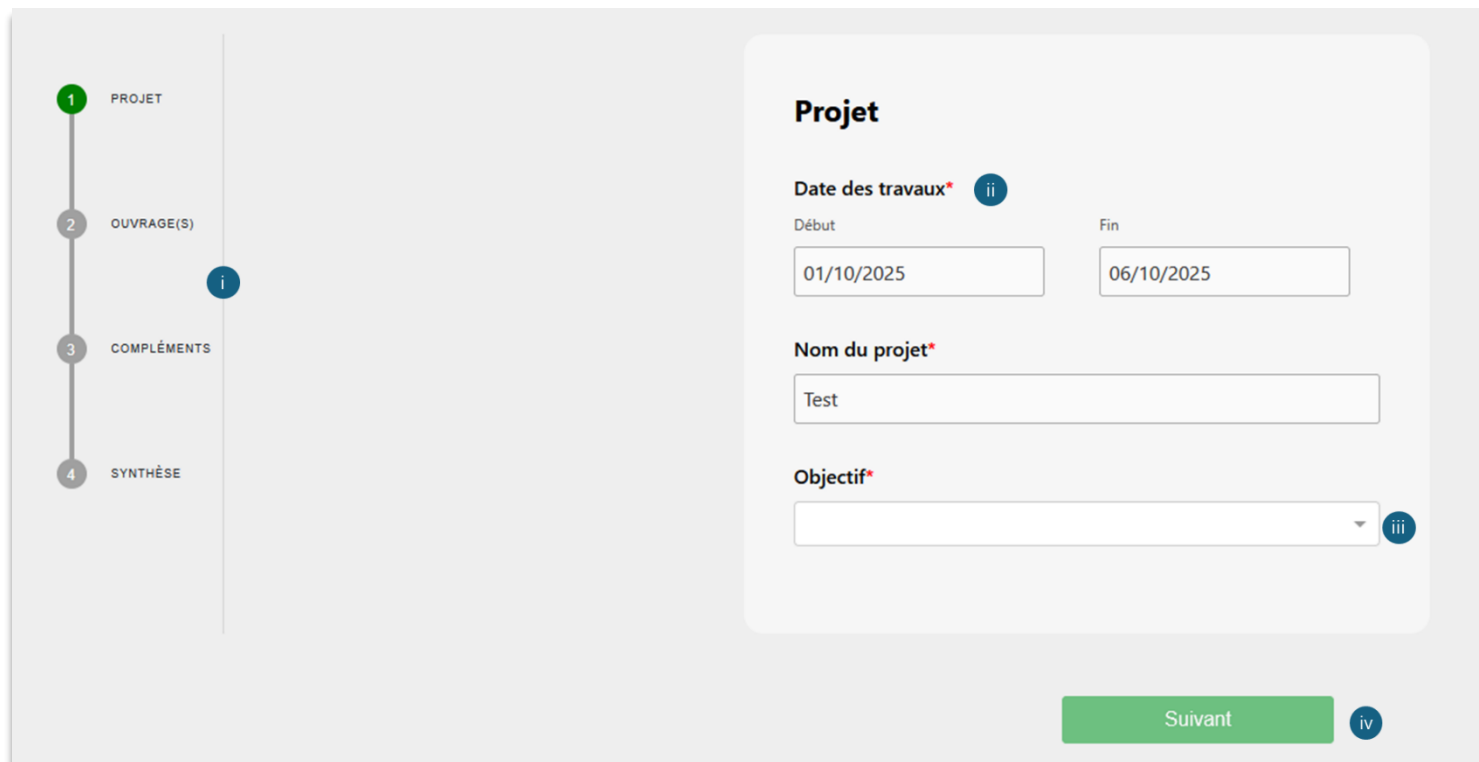
Ces boutons vous permettent de télécharger le récépissé, le CERFA (si applicable) et de gérer la déclaration (suppression, abandon, dépôt du rapport de fin de forage).

ix. Export

Ce bouton vous permet d'exporter le tableau de bord au format tableur.

2. Page de déclaration

Après initiation d'une déclaration, vous devrez saisir les informations techniques et administratives de l'ouvrage, ce, sur plusieurs pages.



i. Fil d'ariane

Permet de vérifier l'étape principale en cours.

ii. Champs obligatoires

Les champs marqués d'un astérisque sont à remplir obligatoirement.

iii. Menu déroulant

Les champs munis d'un triangle doivent être déroulés et une sélection doit être réalisée

iv. Boutons de de contrôle

Les boutons de contrôle sont situés en bas de page et permettent de revenir à une étape précédente, d'avancer à l'étape suivante ou d'annuler.

Les boutons « Suivant » ne sont activés qu'après saisie de l'ensemble des informations requises.

3. Principales étapes d'une déclaration Duplos

Selon la temporalité du projet, la déclaration passe par deux ou trois étapes principales (cf. [Annexe 1](#) pour connaître le détail des étapes).

Projet déjà exécuté au moment de la déclaration (régularisation) :

- Saisissez les informations administratives et techniques du projet, déposez le rapport de fin de forage (RFF) → La déclaration a pour statut « En cours »
- Puis, transmettez la déclaration → La déclaration passe au statut « Finalisée »

Projet à exécuter :

- Saisissez les informations administratives et techniques du projet → « En cours »
- Puis, transmettez la déclaration → « Transmise »
- Enfin, après exécution des travaux finalisez la déclaration en déposant le RFF → « Finalisée »

4. Définition des statuts de déclaration

En cours :

- À cette étape, la déclaration n'est qu'un brouillon. Elle est modifiable et supprimable à tout moment.

Transmise :

- Ce statut ne concerne que les déclarations d'ouvrages à exécuter (futur)
- À cette étape, la déclaration n'est plus modifiable mais peut être annulée en cas d'erreur ou en cas d'abandon du projet
- L'identifiant BSS est généré à l'étape suivante

Finalisée :

- Vous avez déposé le rapport de fin de forage
- Une déclaration finalisée est irréversible : elle n'est ni modifiable par l'utilisateur, ni corrigable par le support, ni supprimable.
- L'identifiant BSS est généré à cette étape

5. Conseils avant de commencer votre déclaration

- Munissez-vous de l'ensemble des informations et documents nécessaires (cf. [1.4.](#))
- Microsoft Edge et Mozilla Firefox sont recommandés
- Avant de vous connecter à Duplos, redémarrez votre navigateur
- Avant de commencer la déclaration pressez les touches CTRL + F5 (ou CTRL+FN+F5 ou CMD + R) de votre clavier pour les éviter les conflits de cache. Si possible utilisez une fenêtre de navigation privée
- Plus de 20 ouvrages à déclarer au code minier ? Scindez la déclaration en plusieurs déclarations de 20 ouvrages au maximum. Au-delà, la transmission de la déclaration peut échouer.

III. DÉCLARATION D'UN OUVRAGE SOUTERRAIN

Lorsque vous êtes prêt(e), cliquez sur le bouton « Déclarer un ouvrage » en haut à droite de votre tableau de bord.

Déclarer un ouvrage

1. Sélectionnez votre rôle dans la déclaration

Déclarant

Je suis un acteur du projet (plusieurs choix possibles) :

☐	Propriétaire foncier (Propriétaire du terrain où sont exécutés les travaux)
☐	Maitre d'ouvrage (Commanditaire du forage, propriétaire de l'ouvrage)
☐	Maitre d'oeuvre (Entreprise en charge de la coordination ou supervision des travaux)
☐	Entreprise de forage (Entreprise chargée de l'exécution des travaux)

Je suis un tiers déclarant :

☐	Autre Personne physique ou morale (déclarant pour le compte d'autrui)
--------------------------	---

i. Que signifie le terme « Déclarant » dans Duplos ?

Dans l'outil Duplos, le « **Déclarant** » est la **personne physique ou morale qui réalise la déclaration** dans l'interface. **Vous pouvez avoir plusieurs rôles. Si c'est le cas, sélectionnez-les tous à cette étape.**

Si vous êtes tiers déclarant, c'est-à-dire que vous n'avez pas de rôle dans le projet et que vous déclarez pour le compte d'un (ou plusieurs) acteur(s) du projet, sélectionnez uniquement « Autre Personne physique ou morale ».

ii. Que se passe-t-il lorsque vous sélectionnez un rôle ?

Lorsque vous sélectionnez un rôle, vos informations de contact sont automatiquement associées au rôle sélectionné. Ainsi, vous n'aurez à remplir que les informations de contact des rôles non sélectionnés.

Important :

Pour éviter une désignation incohérente des parties prenantes dans la déclaration, sélectionnez seulement les rôles que vous occupez dans le cadre du projet.

iii. Situations les plus courantes

a. Vous êtes une des parties prenantes du projet

Vous êtes le propriétaire d'un forage qui sera implanté sur une de vos parcelles. Les travaux seront exécutés et suivis par l'entreprise de forage.

- Sélectionnez les rôles « Maitre d'ouvrage » et « Propriétaire foncier »
- Pendant la déclaration, vous devrez saisir les informations du maitre d'œuvre et du foreur

b. Vous êtes un tiers déclarant pour le compte d'une des parties prenantes

Vous êtes agent municipal et vous avez reçu un CERFA papier de déclaration d'un forage domestique de la part d'un pétitionnaire.

- Sélectionnez uniquement le rôle « Autre personne physique ou morale »
- Pendant la déclaration, vous devrez saisir les informations du maitre d'ouvrage, du propriétaire foncier, du maitre d'œuvre et de l'entreprise de forage

Vous êtes notaire/agent immobilier et vous souhaitez régulariser un forage pour le compte de votre client

- Sélectionnez uniquement le rôle « Autre personne physique ou morale »
- Pendant la déclaration, vous devrez saisir les informations du maitre d'ouvrage, du propriétaire foncier, du maitre d'œuvre et de l'entreprise de forage.

c. Tableau récapitulatif des informations de contact à saisir selon votre sélection

		Dans la suite de la déclaration, je dois saisir les informations du/de l':			
		Maitre d'ouvrage	Propriétaire foncier	Maitre d'œuvre	Entreprise de forage
Je sélectionne le/les rôle(s) :	Tiers déclarant	Oui	Oui	Oui	Oui (facultatif)
	Entreprise de forage	Oui	Oui	Oui	Non
	Maitre d'ouvrage (MOA)	Non	Oui	Oui	Oui (facultatif)
	Propriétaire foncier (PF)	Oui	Non	Oui	Oui (facultatif)
	Maitre d'œuvre (MOE)	Oui	Oui	Non	Oui (facultatif)
	PF, MOE	Oui	Non	Non	Oui (facultatif)
	MOA, MOE	Non	Oui	Non	Oui (facultatif)
	MOA, PF	Non	Non	Oui	Oui (facultatif)
	MOA, PF, MOE	Non	Non	Non	Oui (facultatif)



Dans ce guide, nous faisons le choix de sélectionner le rôle « Tiers déclarant » afin de vous présenter l'ensemble des pages de la déclaration.

2. Caractéristiques du projet

Dans cette page, saisissez les informations relatives au projet (dates des travaux, nom, objectif, substance, volume total de prélèvement de l'ensemble des ouvrages).

1 PROJET

2 OUVRAGE(S)

3 SYNTHÈSE

Projet

Date des travaux*

Début

Fin

JJ/MM/AAAA

JJ/MM/AAAA

Nom du projet*

Nom du projet

Objectif*

Suivant

i. Dates des travaux

Cliquez sur le champ de date pour ouvrir le calendrier et sélectionnez la date de début et de fin des travaux.

JJ/MM/AAAA

Cliquez sur les flèches pour accéder au mois précédent ou suivant. Cliquez sur le mois pour en sélectionner un autre (de même pour l'année). Cliquez sur le jour de début des travaux pour le sélectionner et procédez de même pour sélectionner la date de fin des travaux.

a. Dates passées



Vous avez sélectionné **des dates d'exécution des travaux passées** (régularisation). Dans ce cas :

- Vous devrez déposer le rapport de fin de forage (RFF) pour être en mesure de transmettre la déclaration.
- L'identifiant BSS sera généré immédiatement après transmission de la déclaration.

b. Dates futures

Vous avez sélectionné des **dates d'exécution des travaux futures**. Dans ce cas :

- Vous transmettez la déclaration dans un premier temps.
- Après exécution des travaux, vous devrez déposer le rapport de fin de forage (RFF) pour finaliser la déclaration
- L'identifiant BSS sera généré à cette étape.

c. Dates inconnues

Si les **dates d'exécution des travaux sont inconnues** mais que vous connaissez l'année d'exécution, sélectionnez respectivement comme dates de début et de fin de travaux le 1^{er} et le 2 janvier de l'année connue.

Si l'année est inconnue, sélectionnez respectivement comme dates de début et de fin de travaux le 01/01/1900 et le 02/01/1900.

Que les dates de travaux sélectionnées soient passées ou futures, la suite de la déclaration est la même (hors dépôt du rapport).



Dans ce guide, nous faisons le choix de sélectionner des dates passées afin de vous présenter la page de dépôt du rapport au sein d'une déclaration de régularisation. Le dépôt du RFF pour les projets à exécution future est présenté à la fin de ce guide.

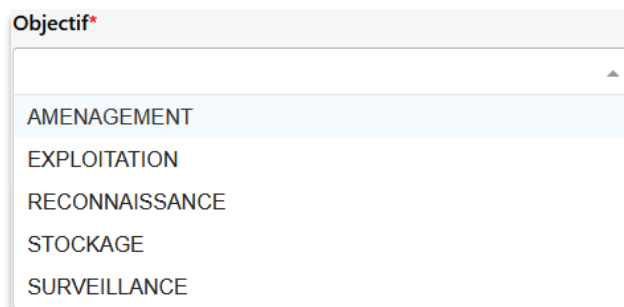
ii. Nom du projet

Le choix du nom du projet est libre. Toutefois, nous déconseillons la saisie de caractères spéciaux et recommandons un nom contenant au maximum 25 caractères.

Nom du projet*

iii. Objectif

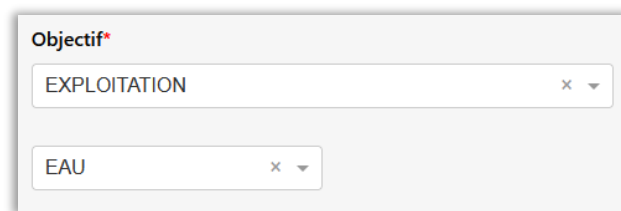
En sélectionnant l'objectif du projet, Duplos lui associe automatiquement le code applicable (Collectivités et/ou Minier).



Pour déclarer un forage d'eau (domestique ou minier), sélectionnez l'objectif « Exploitation » puis « Eau ». Cf. [Annexe 2](#) pour consulter l'arborescence complète des objectifs.

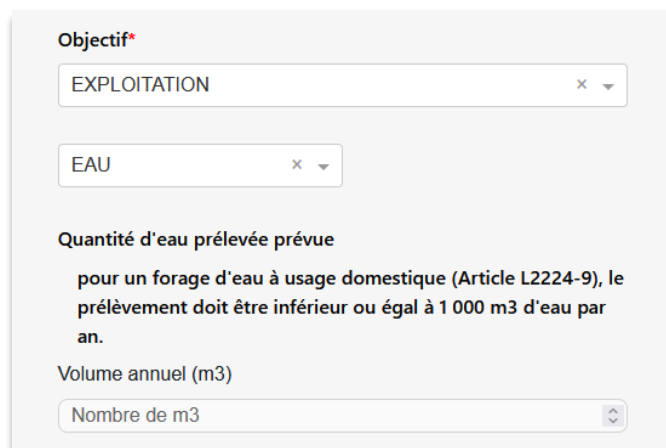


Dans ce guide, nous faisons le choix de sélectionner l'objectif « Exploitation | Eau ». Le même principe de déclaration s'applique à tous les autres objectifs.



iv. Quantité d'eau prélevée annuellement

Indiquez ici le volume total de prélèvement d'eau pour l'ensemble des ouvrages concernés par le projet.



Selon le volume d'eau prélevé annuellement, Duplos associera automatiquement l'ouvrage à un forage domestique (< ou = à 1 000 m³) ou à un forage code minier (>1 000 m³).

v. Usage de l'eau

a. Forage domestique (prélèvement annuel < ou = à 1 000 m³)

Pour les forages domestiques, vous pouvez sélectionner un ou plusieurs usage(s).

Usage de l'eau*

☐ ARROSAGE
☐ LAVAGE-NETTOYAGE
☐ ABREUVAGE
☐ PISCINE-BASSIN
☐ SANITAIRE
☐ CONSOMMATION-HUMAINE ⓘ

Cas de la consommation humaine

En cas de sélection de l'usage « Consommation humaine », et dans le cadre d'un usage unifamilial, vous devrez joindre au rapport de fin de forage une analyse d'eau de type P1. Pour les autres cas, vous devrez demander une autorisation au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

b. Forage code minier (prélèvement annuel > à 1 000 m³)

Vous ne pouvez sélectionner qu'un seul usage. Des sous-menus peuvent vous être proposés pour préciser l'objectif. Cf. [Annexe 3](#) pour consulter l'arborescence complète.

AEP
 Agriculture/Elevage (hors irrigation)
 Canaux
 Defense contre incendie
 Depollution
 Embouteillage
 Energie
 Entretien de voiries
 Industrie
 Irrigation
 Loisirs
 Realimentation d'une ressource en eau
 Thermalisme et thalassothérapie
 Usage domestique



Dans ce guide, nous faisons le choix de saisir un volume de prélèvement d'eau supérieur à 1000 m³ et de sélectionner l'objectif AEP (alimentation en eau potable) > Alimentation collective. Les étapes suivantes sont les mêmes quel que soit le volume de prélèvement saisi.

Volume annuel (m3)
 200000

Usage de l'eau*
 AEP

Alimentation collective

Après sélection, cliquez sur le bouton « Suivant » pour passer à la prochaine étape de la déclaration.

3. Coordonnées du Maitre d'Ouvrage

Cette étape est présentée uniquement si n'avez pas coché la case « Maitre d'ouvrage » en début de déclaration.

Vous êtes le maitre d'ouvrage ?

Abandonnez la déclaration et recommencez-la. Pressez les CTRL + F5 (ou CTRL+FN+F5 ou CMD + R) avant de recommencer la déclaration.

Maitre d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier
 ☐ Professionnel
 ☐ Inconnu

i. Maitre d'ouvrage inconnu

Dans le cadre de la régularisation d'un ouvrage ancien, le maitre d'ouvrage peut être inconnu. Si c'est le cas, cochez le bouton radio « Inconnu » et cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration.

[>> Accès rapide à la prochaine partie étape de la déclaration <<](#)

ii. Maitre d'ouvrage particulier

Si le maitre d'ouvrage est un professionnel, cliquez [ici](#). Sinon, suivez les instructions ci-dessous.

Maitre d'ouvrage

Statut *

☒ Particulier
 ☐ Professionnel
 ☐ Inconnu

Courriel *

courrieldumaitredouvrage@brgm.fr

Nom

Marielle

Prénom

Martin

Téléphone fixe

Téléphone portable

5555555555

- Cochez « Particulier »
- **Courriel** : saisissez le courriel du maitre d'ouvrage
 - **En cas d'erreur de saisie, le maitre d'ouvrage ne recevra pas le récépissé de déclaration**
- **Nom, Prénom** : saisissez le nom et prénom du maitre d'ouvrage
- **Téléphone fixe, portable** : saisissez le(s) numéro(s) de téléphone.
 - Si le numéro de téléphone est étranger, laissez le champ vide

Coordonnées

Pays *

☒ France
 ☐ Autre (préciser)

Adresse

1 rue de la Gare

Code postal

45430 Rechercher

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE

Département *

LOIRET

Commune *

- **Adresse** : saisissez l'adresse du maître d'ouvrage au format « Numéro + rue » uniquement
- **Code postal** : saisissez le code postal puis cliquez sur le bouton « Rechercher ».
 - Les champs *Région*, *Département* et *Commune* sont remplis automatiquement
 - Si ces champs ne sont pas automatiquement remplis, vérifiez le code postal saisi et recommencez
- **Commune** : si la commune présélectionnée est incorrecte ou si aucune commune n'est présélectionnée, ouvrez le menu déroulant et sélectionnez la commune recherchée

Commune *

|
 Bou
 Chécy
 Mardié

- En cas de fusion de commune non recensée dans Duplos, **ne saisissez pas le nom de la nouvelle commune manuellement**. Sélectionnez l'ancienne commune dans la liste déroulante
- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration

[>> Accès rapide à la prochaine partie étape de la déclaration <<](#)

iii. Maitre d'ouvrage professionnel

- Cochez « Professionnel »
- **Siret** : Saisissez le Siret du maître d'ouvrage (14 chiffres) et cliquez sur « Rechercher »
 - La raison sociale est automatiquement renseignée
 - Si elle ne l'est pas, consultez l'[annuaire des entreprises](#) pour vérifier le SIRET saisi
- **Raison sociale** : ne modifiez pas la raison sociale renseignée automatiquement

Maitre d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier
 ☒ Professionnel
 ☐ Inconnu

Siret (14 chiffres) *

58205614900120 Rechercher

Raison sociale *

BRGM

- **Courriel** : Saisissez le courriel du maitre d'ouvrage
 - **En cas d'erreur de saisie, le maitre d'ouvrage ne recevra pas le récépissé de déclaration**
- **Nom, Prénom** : saisissez le nom et prénom du maitre d'ouvrage
- **Téléphone fixe, portable** : saisissez le(s) numéro(s) de téléphone.
 - Si le numéro de téléphone est étranger, laissez le champ vide

Courriel *

courrieldumaitredouvrage@courrielbrgm.fr

Nom

Nom

Prénom

Prénom

Téléphone fixe

Téléphone portable

9999999999

- **Adresse, Code postal, Région, Département, Commune** : ne modifiez pas les valeurs renseignées automatiquement
- Si l'adresse est incorrecte, consultez l'[annuaire des entreprises](#)

Coordonnées de l'entreprise

Pays *

☒ France ☐ Autre (préciser)

Adresse

3 AV CLAUDE GUILLEMIN

Code postal

45100

Rechercher

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE x

Département *

LOIRET x

Commune *

Orléans x

- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration

Suivant

4. Caractéristiques de l'ouvrage

Dans cette partie, vous renseignerez la localisation de l'ouvrage et ses caractéristiques techniques.

i. Nom de l'ouvrage

Saisissez le nom de l'ouvrage et cliquez sur le bouton « Suivant »

- 20 caractères au maximum pour le nom de l'ouvrage

Si la déclaration concerne plusieurs ouvrages, vous pourrez les ajouter après avoir terminé la saisie du premier ouvrage.

1

PROJET

2

OUVRAGE(S)

3

COMPLÉMENTS

4

SYNTHÈSE

Projet

Forage Martin
 DU 01/10/2025 AU 03/10/2025

Nom de l'ouvrage *

Forage

Annuler

Suivant

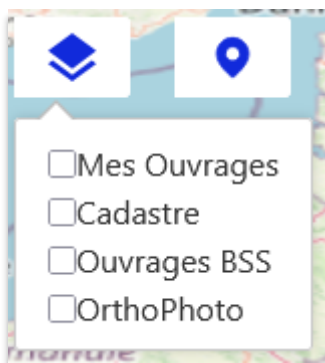
ii. Localisation de l'ouvrage

Vous pouvez localiser les ouvrages à l'aide de la carte (mode par défaut) ou à l'aide de leurs coordonnées géographiques (WGS84 ou Lambert 93) en cliquant sur le bouton bascule de couleur grise, situé en haut à droite de la carte.



a. Localisation d'un ouvrage à l'aide de la carte

Ouvrez le gestionnaire des couches et sélectionnez les couches de données que vous souhaitez afficher sur la carte.

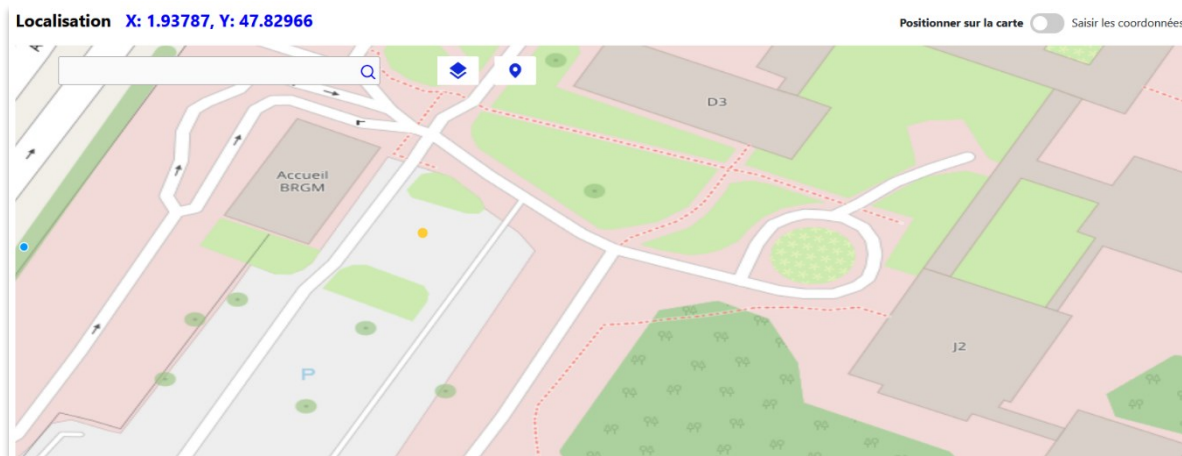


Méthode 1

- Agrandissez la carte à l'aide de la molette de votre souris
- Positionnez ensuite l'ouvrage sur la parcelle à l'emplacement de l'ouvrage en effectuant un clic gauche sur votre souris
- Une fois positionné, l'ouvrage est figuré sur la carte par un point jaune et ses coordonnées géographiques (X et Y) sont indiquées en bleu au-dessus de la carte.

Erreur de positionnement sur la carte

- En cas d'erreur de positionnement, vous devez annuler la saisie en cours en cliquant sur le bouton « Annuler » sous la carte et recommencer.



Vérification après positionnement

Après positionnement de l'ouvrage, vérifiez l'adresse postale préenregistrée de l'ouvrage

- Pour cela, cliquez sur le bouton bascule gris situé au-dessus de la carte.

Localisation

Positionner sur la carte ☒ Saisir les coordonnées

- Défilez jusqu'à la partie « Adresse de l'ouvrage » et vérifiez l'adresse préenregistrée dans le champ « Adresse »
 - Il s'agit de l'adresse postale la plus proche de l'ouvrage, d'après les données de l'IGN
- Si l'adresse renseignée automatiquement est correcte, poursuivez la déclaration
- Si elle est incorrecte, corrigez-la directement et poursuivez la déclaration en cliquant sur le bouton « Suivant ».

Adresse

3AvenueClaudeGuillemin

Code postal

45100

Rechercher

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE

×

▼

Département *

LOIRET

×

▼

Commune *

Orléans

×

▼

[**>> Accès rapide à l'étape suivante de la déclaration <<**](#)

Méthode 2

- Saisissez l'adresse postale la plus proche de l'ouvrage et cliquez sur la loupe ou pressez la touche « Entrée » sur votre clavier pour lancer la recherche

- Agrandissez la carte si nécessaire à l'aide de la molette de votre souris et cliquez sur l'emplacement de l'ouvrage (clic gauche)



Erreur de positionnement sur la carte

- En cas d'erreur de positionnement, vous devez annuler la saisie en cours en cliquant sur le bouton « Annuler » sous la carte et recommencer.

Vérification après positionnement

Après positionnement de l'ouvrage, vérifiez l'adresse postale préenregistrée de l'ouvrage

- Pour cela, cliquez sur le bouton bascule gris situé au-dessus de la carte.

Localisation

Positionner sur la carte ☒ Saisir les coordonnées

- Défilez jusqu'à la partie « Adresse de l'ouvrage » et vérifiez l'adresse préenregistrée dans le champ « Adresse »
 - Il s'agit de l'adresse postale la plus proche de l'ouvrage, d'après les données de l'IGN
- Si l'adresse renseignée automatiquement est correcte, poursuivez la déclaration
- Si elle est incorrecte, corrigez-la directement et poursuivez la déclaration en cliquant sur le bouton « Suivant ».

Adresse	
3AvenueClaudeGuillemin	
Code postal	
45100	Rechercher
Région *	
CENTRE-VAL DE LOIRE	
Département *	
LOIRET	
Commune *	
Orléans	

[**>> Accès rapide à l'étape suivante de la déclaration <<**](#)

b. Localisation d'un ouvrage à l'aide de ses coordonnées géographiques

Si vous disposez des coordonnées géographiques (ex. WGS84 ou Lambert 93), utilisez cette méthode.

- Cliquez sur le bouton grisé à gauche de « Saisir les coordonnées » pour activer le mode



- Choisissez le système de référence spatiale du jeu de coordonnées dont vous disposez

Localisation Positionner sur la carte ☒ **Saisir les coordonnées**

Coordonnées géographiques (X,Y)

☒ A terre ☐ En mer

Système de référence spatial *

WGS 84
 RGF93 / Lambert-93
 RGFG95 / UTM zone 22N (Guyane)
 RGR92 / UTM zone 40S (Réunion)
 RRAF 1991 / UTM zone 20N (Guadeloupe-Martinique)
 RGM04 / UTM zone 38S (Mayotte)

- Saisissez ensuite les coordonnées X et Y (X est généralement inférieur à Y)

Système de référence spatial *

WGS 84

Unité

degré décimal

X*

1.93787

Y*

47.82966

- Sélectionnez dans le menu suivant la méthode d'obtention des coordonnées

Méthode utilisée *

|

- Mode d'obtention inconnu
- Carte géoréférencée (type IGN ou autre)
- Carte non ou mal géoréférencé
- Planche cadastrale
- Carte marine de navigation
- Carte bathymétrique
- GPS/GNSS autonome
- GPS/GNSS différentiel

- Si disponible, sélectionnez la précision de la mesure

Précision

|

- Précision inconnue
- Coordonnées du centroïde de la commune
- Précision centimétrique
- Précision décamétrique supérieure à 50 mètres
- Précision décimétrique
- Précision métrique inférieure à 5 mètres
- Précision métrique inférieure à 10 mètres
- Précision décamétrique inférieure à 50 mètres

- Cliquez sur le bouton de calcul automatique si vous ne disposez pas de mesures
- Si vous disposez de la mesure altimétrique, saisissez-la en mètre
- Sélectionnez la méthode utilisée
- Indiquez le type d'appareil utilisé.

Altimétrie

Calcul automatique de l'altitude

Altitude (en m) : *

|

-

Méthode utilisée : *

|

-

Appareil utilisé :

|

-

- Défilez jusqu'à la partie « Adresse de l'ouvrage » et vérifiez l'adresse préenregistrée dans le champ « Adresse »
 - Il s'agit de l'adresse postale la plus proche de l'ouvrage, d'après les données de l'IGN

- Si l'adresse renseignée automatiquement est correcte, poursuivez la déclaration
- Si elle est incorrecte, corrigez-la directement dans le champ « Adresse »
- Si les champs « Région », « Département » et « Commune » ne sont pas renseignés automatiquement, cliquez sur le bouton « Rechercher » face au code postal.
- Poursuivez la déclaration en cliquant sur le bouton « Suivant ».

Adresse

Code postal

Région *

Département *

Commune *

iii. Caractéristiques techniques de l'ouvrage

Les champs à remplir seront différents selon l'usage de l'ouvrage sélectionné dans la partie précédente de la déclaration.

- Forage domestique : voir ci-dessous.
- Code minier : [>> accès rapide <<](#)

a. Forage domestique

- Sélectionnez le type d'ouvrage, sa direction et sa longueur en mètres :
 - « **Vertical** » : profondeur finale de l'ouvrage
 - « **Incliné** » ou « **Dirigé** » : longueur de l'ouvrage.
- Saisissez le diamètre de l'ouvrage en millimètres (min. 125 mm)

Type *

☒ Forage ⓘ
☐ Puits ⓘ
☐ Captage de source ⓘ

Direction *

☒ Vertical ☐ Incliné ☐ Dirigé

Longueur (m) * ⓘ

Diamètre (mm) *

- Indiquez si l'ouvrage est protégé par une margelle béton et s'il a été réalisé conformément à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie.

Présence d'une margelle béton autour de la tête de forage *

☒ Oui
 ☐ Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme "NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie" ? *

Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eaux de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

☒ Oui
 ☐ Non

- Saisissez ensuite le volume annuel de prélèvement et le débit de prélèvement en m³
- Puis, indiquez les connexions aux réseaux d'eau

Prélèvement d'eau envisagé

Volume annuel (m³/an) *

999

Débit de prélèvement (m³/h) *

2

Connexion au réseaux d'eau :

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage ?

☐ Oui
 ☒ Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées ? *

☐ Oui
 ☒ Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales ? *

☐ Oui
 ☒ Non

- Cliquez sur « Suivant »

Précédent

Suivant

Important

En cas de déclaration d'un forage domestique, si les champs de diamètre, de respect des normes et de connexion aux réseaux d'eau sont absents, nous vous recommandons d'abandonner la déclaration et de la recommencer depuis un autre navigateur.

b. Code minier

- Sélectionnez le type d'ouvrage, sa direction et sa longueur en mètres :
 - « **Vertical** » : profondeur finale de l'ouvrage
 - « **Incliné** » ou « **Dirigé** » : longueur de l'ouvrage.
- S'il s'agit d'un forage d'eau, saisissez ensuite le volume annuel de prélèvement et le débit de prélèvement

Caractéristiques techniques

Type *

☒ Forage ⓘ
 ☐ Puits ⓘ
 ☐ Sondage ⓘ

Direction *

☒ Vertical
 ☐ Incliné
 ☐ Dirigé

Longueur (m) * ⓘ

150

Prélèvement d'eau envisagé

Volume annuel (m³/an) *

100000

Débit de prélèvement (m³/h) *

250

Si le volume de prélèvement de l'ouvrage renseigné est inférieur au volume de prélèvement total du projet, ce message d'avertissement apparaît.

Le volume total d'eau prélevée par l'ensemble des ouvrages est inférieur au volume d'eau indiqué dans la déclaration.
 Volume renseigné sur la déclaration : 200000
 Volume total renseigné sur les ouvrages : 100000.
 Merci de corriger le volume saisi pour l'ouvrage ou dans la déclaration

- Si le volume de prélèvement du projet est distribué sur plusieurs ouvrages, ignorez ce message et accédez à l'étape suivante de la déclaration
- Sinon, vérifiez et corrigez le volume saisi :
 - Dans cette partie de la déclaration si le volume de prélèvement de l'ouvrage est incorrect
 - Et/ou dans la partie « Projet » en début de déclaration si le volume total est incorrect

5. Coordonnées du maître d'œuvre

Cette étape est présentée uniquement si n'avez pas coché la case « Maître d'œuvre » en début de déclaration.

Vous êtes le maître d'œuvre ?

Abandonnez la déclaration et recommencez-la. Pressez les CTRL + F5 (ou CTRL+FN+F5 ou CMD + R) avant de recommencer la déclaration.

Maître d'oeuvre

☐ Identique au maître d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier
 ☐ Professionnel
 ☐ Inconnu

i. Maitre d'œuvre identique au maitre d'ouvrage

- Si le maitre d'œuvre est également le maitre d'ouvrage, cochez la case « Identique au maitre d'ouvrage »
- Puis, cliquez sur « Suivant » en bas de page

[>> Accès rapide à l'étape suivante de la déclaration <<](#)

ii. Maitre d'œuvre inconnu

Dans le cadre de la régularisation d'un ouvrage ancien, le maitre d'œuvre peut être inconnu. Si c'est le cas, cochez le bouton radio « Inconnu » et cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration.

[>> Accès rapide à la prochaine partie étape de la déclaration <<](#)

iii. Maitre d'œuvre particulier

- Cochez « Particulier »
- **Courriel** : saisissez le courriel du maitre d'œuvre
 - **En cas d'erreur de saisie, le maitre d'œuvre ne recevra pas le récépissé de déclaration**
- **Nom, Prénom** : saisissez le nom et prénom du maitre d'œuvre
- **Téléphone fixe, portable** : saisissez le(s) numéro(s) de téléphone.
 - Si le numéro de téléphone est étranger, laissez le champ vide

Maitre d'oeuvre

Statut *

☒ Particulier
☐ Professionnel
☐ Inconnu

Courriel *

Nom

Prénom

Téléphone fixe

Téléphone portable

- **Adresse** : saisissez l'adresse maitre d'œuvre au format « Numéro + rue » uniquement
- **Code postal** : saisissez le code postal puis cliquez sur le bouton « Rechercher ».
 - Les champs *Région*, *Département* et *Commune* sont remplis automatiquement
 - Si ces champs ne sont pas automatiquement remplis, vérifiez le code postal saisi et recommencez

- **Commune** : si la commune présélectionnée est incorrecte ou si aucune commune n'est présélectionnée, ouvrez le menu déroulant et sélectionnez la commune recherchée

Coordonnées

Pays *

☒ France
 ☐ Autre (préciser)

Adresse

1 rue de la Gare

Code postal

45000 Rechercher

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE x ▼

Département *

LOIRET x ▼

Commune *

Orléans x ▼

Complément

Lieu-dit

- En cas de fusion de commune non recensée dans Duplos, **ne saisissez pas le nom de la nouvelle commune manuellement**. Sélectionnez l'ancienne commune dans la liste déroulante
- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration

[>> Accès rapide à la prochaine partie étape de la déclaration <<](#)

iv. Maitre d'œuvre professionnel

- Cochez « Professionnel »
- **Siret** : Saisissez le Siret du maitre d'œuvre 14 chiffres) et cliquez sur « Rechercher »
 - La raison sociale est automatiquement renseignée
 - Si elle ne l'est pas, consultez l'[annuaire des entreprises](#) pour vérifier le SIRET saisi

☐ Identique au maitre d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier
 ☒ Professionnel
 ☐ Inconnu

Siret (14 chiffres) *

40070693300027 Rechercher

Raison sociale *

BRGM SA.

- **Raison sociale** : ne modifiez pas la raison sociale renseignée automatiquement
- **Courriel** : Saisissez le courriel du maitre d'œuvre
 - **En cas d'erreur de saisie, le maitre d'œuvre ne recevra pas le récépissé de déclaration**
- **Nom, Prénom** : saisissez le nom et prénom du maitre d'œuvre
- **Téléphone fixe, portable** : saisissez le(s) numéro(s) de téléphone.
 - Si le numéro de téléphone est étranger, laissez le champ vide

Maître d'oeuvre

Statut *

☐ Particulier

☒ Professionnel

☐ Inconnu

Siret (14 chiffres) *

40070693300027

Rechercher

Raison sociale *

BRGM SA.

Coordonnées de la personne en charge du dossier

Courriel *

courrieldumaitredoeuvre@brgm.fr

Nom

Pierre

Prénom

Jean

Téléphone fixe

Téléphone portable

5555555555

- **Adresse, Code postal, Région, Département, Commune** : ne modifiez pas les valeurs renseignées automatiquement

- Si l'adresse est incorrecte, consultez l'[annuaire des entreprises](#)

Coordonnées de l'entreprise

Pays *

☒ France
 ☐ Autre (préciser)

Adresse

Code postal

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE x ▼

Département *

LOIRET x ▼

Commune *

Orléans x ▼

Complément

Lieu-dit

Boite postale

Cedex

- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration

6. Coordonnées du propriétaire foncier

Cette étape est présentée uniquement si n'avez pas coché la case « Propriétaire foncier » en début de déclaration.

Vous êtes le propriétaire foncier?

Abandonnez la déclaration et recommencez-la. Pressez les CTRL + F5 (ou CTRL+FN+F5 ou CMD + R) avant de recommencer la déclaration.

Propriétaire

☐ Identique au maitre d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier
 ☐ Professionnel
 ☐ Inconnu

i. Propriétaire foncier identique au maitre d'ouvrage

- Si le propriétaire foncier est également le maitre d'ouvrage, cochez la case « Identique au maitre d'ouvrage »
- Puis, cliquez sur « Suivant » en bas de page

[>> Accès rapide à l'étape suivante de la déclaration <<](#)

ii. Propriétaire foncier inconnu

Dans le cadre de la régularisation d'un ouvrage ancien, le propriétaire foncier peut être inconnu. Si c'est le cas pour votre déclaration, cochez le bouton radio « Inconnu » et cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration.

[>> Accès rapide à la prochaine partie étape de la déclaration <<](#)

iii. Propriétaire foncier particulier

- Cochez « Particulier »
- **Courriel** : saisissez le courriel du propriétaire foncier
 - **En cas d'erreur de saisie, le propriétaire foncier ne recevra pas le récépissé de déclaration**
- **Nom, Prénom** : saisissez le nom et prénom du propriétaire foncier
- **Téléphone fixe, portable** : saisissez le(s) numéro(s) de téléphone.
 - Si le numéro de téléphone est étranger, laissez le champ vide

Maître d'oeuvre

Statut *

☒ Particulier
 ☐ Professionnel
 ☐ Inconnu

Courriel *

Nom

Prénom

Téléphone fixe

Téléphone portable

- **Adresse** : saisissez l'adresse du propriétaire foncier au format « Numéro + rue » uniquement
- **Code postal** : saisissez le code postal puis cliquez sur le bouton « Rechercher ».
 - Les champs *Région*, *Département* et *Commune* sont remplis automatiquement
- Si ces champs ne sont pas automatiquement remplis, vérifiez le code postal saisi et recommencez
- **Commune** : si la commune présélectionnée est incorrecte ou si aucune commune n'est présélectionnée, ouvrez le menu déroulant et sélectionnez la commune recherchée

Coordonnées

Pays *

☒ France
 ☐ Autre (préciser)

Adresse

1 rue de la Gare

Code postal

45000

Rechercher

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE

×

▼

Département *

LOIRET

×

▼

Commune *

Orléans

×

▼

Complément

Lieu-dit

- En cas de fusion de commune non recensée dans Duplos, **ne saisissez pas le nom de la nouvelle commune manuellement**. Sélectionnez l'ancienne commune dans la liste déroulante
- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration

[>> Accès rapide à la prochaine partie étape de la déclaration <<](#)

iv. Propriétaire foncier professionnel

- Cochez « Professionnel »
- **Siret** : Saisissez le Siret du propriétaire foncier (14 chiffres) et cliquez sur « Rechercher »
 - La raison sociale est automatiquement renseignée
 - Si elle ne l'est pas, consultez l'[annuaire des entreprises](#) pour vérifier le SIRET saisi

☐ Identique au maître d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier
 ☒ Professionnel
 ☐ Inconnu

Siret (14 chiffres) *

40070693300027

Rechercher

Raison sociale *

BRGM SA.

- **Raison sociale** : ne modifiez pas la raison sociale renseignée automatiquement
- **Courriel** : Saisissez le courriel du propriétaire foncier

- En cas d'erreur de saisie, le propriétaire foncier ne recevra pas le récépissé de déclaration
- **Nom, Prénom** : saisissez le nom et prénom du propriétaire foncier
- **Téléphone fixe, portable** : saisissez le(s) numéro(s) de téléphone.
 - Si le numéro de téléphone est étranger, laissez le champ vide

Propriétaire

☐ Identique au maître d'ouvrage

Statut *

☐ Particulier ☒ Professionnel ☐ Inconnu

Siret (14 chiffres) *

Raison sociale *

Coordonnées de la personne en charge du dossier

Courriel *

Nom

Prénom

Téléphone fixe

Téléphone portable

- **Adresse, Code postal, Région, Département, Commune** : ne modifiez pas les valeurs renseignées automatiquement
- Si l'adresse est incorrecte, consultez l'[annuaire des entreprises](#)

Coordonnées de l'entreprise

Pays *

☒ France
☐ Autre (préciser)

Adresse

3 AVENUE CLAUDE GUILLEMIN

Code postal

45100

Rechercher

Région *

CENTRE-VAL DE LOIRE

×

Département *

LOIRET

×

Commune *

Orléans

×

Complément

Lieu-dit

Boite postale

Cedex

- Cliquez sur le bouton « Suivant » pour poursuivre la déclaration

Suivant

7. Coordonnées de l'entreprise de forage

Cette étape est présentée uniquement si n'avez pas coché la case « Entreprise de forage » en début de déclaration.

Vous êtes l'entreprise de forage?

Abandonnez la déclaration et recommencez-la. Pressez les CTRL + F5 (ou CTRL+FN+F5 ou CMD + R) avant de recommencer la déclaration.

Si vous disposez des informations de l'entreprise de forage, saisissez dans cette partie sinon cliquez sur « Inconnu ».

- Cochez "Professionnel"
- Saisissez ensuite le Siret et cliquez sur Rechercher
- Si le numéro est valide, la raison sociale de l'entreprise est renseignée automatiquement. Si ce n'est pas le cas, vérifiez le numéro renseigné.
- Entrez le courriel et les autres informations de contact demandées
- Enfin, cliquez sur Suivant en bas de page

Foreur

☐ Identique au maitre d'ouvrage

Statut *
☐ Particulier
 ☒ Professionnel
 ☐ Inconnu

Siret (14 chiffres) *

Raison sociale *

Coordonnées de la personne en charge du dossier

Courriel *

Nom

Prénom

Téléphone fixe

Téléphone portable

8. Aquifère, eau superficielle ou source envisagée (facultatif)

Si vous connaissez le nom de la nappe d'eau souterraine prélevée, saisir son nom. Sinon, cliquez sur « Terminer ».

Aquifère, eau superficielle ou source envisagé

Nom de l'eau superficielle ou de la source

Cliquer [ici](#) pour plus d'information (Log BD Lisa).

Aquifère sélectionné : Aucun (ne sait pas)

Code	Nature	Nom
------	--------	-----

Précédent

Terminer

9. Contrôles avant poursuite de la déclaration

À la fin de la saisie de l'ensemble des informations techniques et administratives de l'ouvrage, vous êtes redirigé(e) vers la page récapitulative de l'ouvrage. Si une information vous semble incorrecte, cliquez sur le crayon pour éditer la partie concernée.

Pour supprimer l'ensemble de la saisie d'un ouvrage, cliquez sur l'icône de suppression

i. Forage domestique

Contrôlez les informations saisies et poursuivez la déclaration en cliquant sur « Suivant »

ii. Code Minier : vous déclarez plus d'un ouvrage ?

- Si vous ne déclarez qu'un ouvrage, contrôlez les informations saisies et poursuivez la déclaration en cliquant sur « Suivant ».
- Si vous déclarez plus d'un ouvrage, cliquez sur le bouton « Ajouter un ouvrage »
 - Ne pas dépasser 20 ouvrages par déclaration

1 PROJET

2 **OUVRAGE(S)**

3 COMPLEMENTS

4 SYNTHESE

Projet

Forage Martin

DU 01/10/2025 AU 03/10/2025

Ajouter un ouvrage

Forage

✓ X: 1.97575, Y: 47.53152

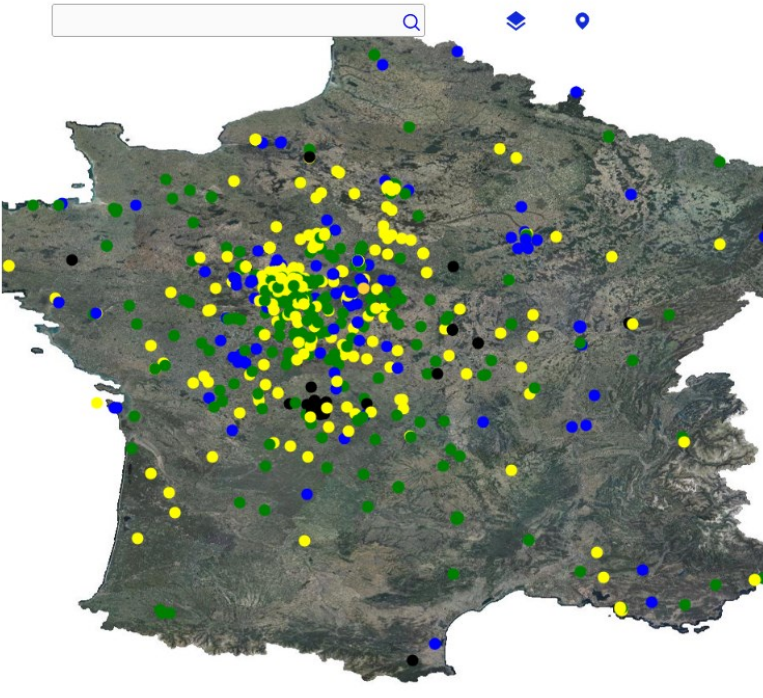
✓ Type: Forage Vertical sur 150 m

✓ Maître d'oeuvre: BRGM SA.

✓ Propriétaire: BRGM SA.

✓ Foreur: BRGM SA.

✓ Aquifère, eau superficielle ou source:



© OpenStreetMap contributors.

Précédent

Suivant

10. Compléments pour les travaux déjà exécutés (régularisation)

Cette étape n'apparaît que si vous avez sélectionné des dates de travaux passées dans la partie « Projet », en début de déclaration. Vous devez déposer le rapport de fin de forage au format PDF qui contiendra au minimum :

- La coupe géologique ;
- La coupe technique ;
- Le journal des travaux.

Informations complémentaires

Je dispose de documents décrivant les forages existants (fichier .pdf, max 10Mo)*

☐ Oui

☒ Non et je joins une attestation sur l'honneur (modèle type)

Commentaire libre sur la déclaration (max. 1000 caractères) :

Si vous ne disposez pas du rapport, déposez au format PDF (10 Mo max.) une attestation sur l'honneur (fournie par le maître d'ouvrage ou le propriétaire actuel) selon le modèle type proposé sur la page.

Vous pouvez aussi ajouter un commentaire à l'adresse des services de l'état concernés (DDT, DREAL ARS etc.).

Cliquez sur « Suivant » pour accéder à la page récapitulative de la déclaration.

11. Transmission de la déclaration

- Assurez-vous que l'adresse postale associée automatiquement à l'ouvrage est correcte dans la partie précédente de la déclaration
- Vérifiez les informations de la déclaration dans la page récapitulative

Nom	Nature	Commune	Coordonnées	Acteurs	Action
Forage	Forage	Césarville-Dossainville	X: 2.254585, Y: 48.2569445, Altitude : m	Maître d'oeuvre : brgm Propriétaire : brgm Foreur :	
Précédent Supprimer Transmettre Accueil					

- **Si la commune n'est pas renseignée dans le tableau récapitulatif**, alors l'ouvrage saisi n'a pas été enregistré.
 - Il est recommandé de recommencer la déclaration depuis un autre navigateur
- Cliquez sur « Transmettre » si tout est correct
- Puis, lisez attentivement le message d'avertissement listant les prochaines étapes et vos obligations réglementaires pour la suite de la procédure

- Cliquez ensuite sur « Valider pour transmettre la déclaration.

Confirmation de déclaration

Cette déclaration va vous permettre de générer le Cerfa N°13837*02 relatif à la déclaration d'ouvrage, prélèvements, puits et forages à usage domestique. Dans le cas où l'(les) ouvrage(s) ferai(en)t plus de 10 m de profondeur, une déclaration au titre de l'article L.411-1 du Code Minier est automatiquement associée, et un récépissé est envoyé par courriel.

Votre déclaration vous engage à poursuivre la procédure : abandonner la déclaration depuis le tableau de bord si les travaux sont annulés, ou bien transmettre le rapport de fin de forage après réalisation des travaux, **ce qui vous permettra d'obtenir un code BSS pour votre (vos) ouvrage(s) réalisé(s).**

Dans le cas d'un usage pour la consommation humaine unifamiliale, nous rappelons qu'une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les cas de consommation autre qu'unifamilial, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

En cliquant sur Valider, le Cerfa généré sera transmis à la mairie de la commune et à la DDT(M). En cas de déclaration Code minier associée, celle-ci est notifiée à la D(R)EAL, ainsi qu'aux services de l'État qui en auront fait la demande. Vous recevrez ainsi que les différents acteurs de la déclaration un courriel comprenant les mêmes documents.

Une fois transmise, la déclaration ne peut plus être modifiée. Voulez-vous continuer ?

Annuler
Valider

i. Ouvrage(s) déjà exécuté(s)

Après transmission de la déclaration :

- La déclaration passe au statut « Finalisé » ;
- Un récépissé de déclaration est généré et est envoyé aux parties prenantes du projet, ainsi qu'à la mairie et aux services de l'État concernés ;
- S'il s'agit d'un forage domestique, un Cerfa rempli est également généré et est envoyé aux parties prenantes du projet, ainsi qu'à la mairie et aux services de l'État concernés ;
- le code BSS est généré ;
- La déclaration n'est plus modifiable.
- **Après transmission de la déclaration de régularisation, vous n'avez plus aucune autre action à réaliser dans Duplos : ceci est donc la fin du guide.**

ii. Ouvrage(s) à exécuter

Après transmission de la déclaration :

- La déclaration passe au statut « Transmise » ;
- Un récépissé de déclaration est généré et est envoyé aux parties prenantes du projet, ainsi qu'à la mairie et aux services de l'État concernés ;
- S'il s'agit d'un forage domestique, un Cerfa rempli est également généré et est envoyé aux parties prenantes du projet, ainsi qu'à la mairie et aux services de l'État concernés ;
- **le code BSS n'est PAS ENCORE généré** : il ne sera généré qu'après dépôt du rapport de fin de forage à réaliser après l'exécution des travaux ;
- La déclaration n'est plus modifiable mais il est possible de l'annuler et de la recommencer en cas d'erreur
- **Ceci n'est pas la fin de la procédure de déclaration : vous devez encore finaliser la déclaration en déposant le rapport de fin de forage après exécution des travaux.**

Important

- Une fois transmise la déclaration **n'est plus modifiable.**

Ni le déclarant Duplos, ni le support Duplos, ni les services de l'État, ni le référent BSS ne peuvent modifier une déclaration Duplos transmise ou finalisée.

Vous constatez une erreur dans la déclaration transmise ?

- Déclaration au statut « Transmise » : Abandonnez la déclaration et recommencez-la
- Déclaration au statut « Finalisé » : La déclaration est irréversible, contactez les services concernés par la déclaration pour correction du dossier déclaratif en aval de Duplos. Vous trouverez leur coordonnées dans le courriel de confirmation finalisation de la déclaration envoyé automatiquement par Duplos.
 - À noter qu'ils ne pourront pas corriger la déclaration Duplos.

s

12. Finalisation de la déclaration future (à exécuter)

Après exécution des travaux, vous devez déposer un rapport de fin de forage contenant au minimum :

- La coupe géologique ;
- La coupe technique ;
- Le journal des travaux.

Ce dépôt vous permettra de finaliser la déclaration et d'obtenir le code BSS.

Procédure de dépôt du document :

- Fusionnez l'ensemble des documents constituant le rapport en un seul document PDF de 10 Mo max.
- Accédez à votre tableau de bord et cliquez le bouton vert associé à la déclaration dans la colonne « Actions »

Mes déclarations Cartographie Déclarations qui me concernent								
Nombre de déclarations : 744 Nombre de déclarations par page : 10 Exporter								
	N° déclaration ↑↓	Nom projet ↑↓	Réglementation	Commune(s)	Date de transmission ↑↓	Date de dernière modification ↑↓	Statut ⓘ	Actions
	312678	Test	Forage domestique	Orléans (45000/45100)	13/05/2024	13/05/2024	Transmise	

- Puis, cliquez sur le bouton « Déposer le document PDF de votre choix »

Finalisation de déclaration

Pour finaliser votre déclaration, vous devez déposer un rapport de fin de forage.

2 possibilités vous sont proposées

Créer votre rapport avec l'outil dialog mis à votre disposition par le BRGM

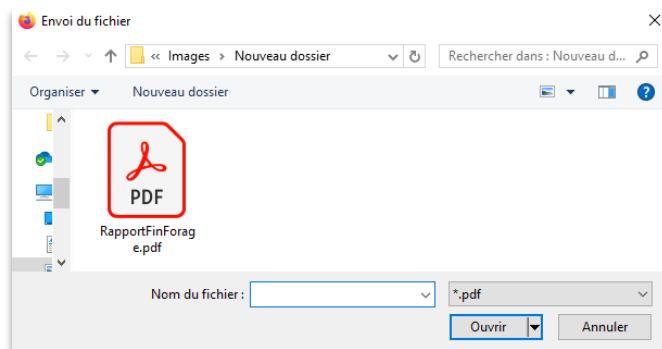
ou

Déposer le document PDF de votre choix

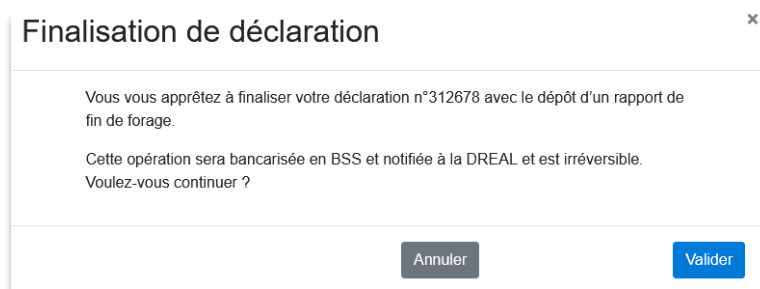
Annuler

Valider

Sélectionnez le rapport numérisé (10 Mo maximum)



- Prenez connaissance du message d'avertissement et validez le dépôt du document si tout est en ordre



- La déclaration est finalisée et le code BSS est généré

N° déclaration ↑↓	Nom projet ↑↓	Réglementation	Commune(s)	Date de transmission ↑↓	Date de dernière modification ↑↓	Statut ⓘ	Actions
 312678	Test	Forage domestique	Orléans (45000/45100)	13/05/2024	13/05/2024	Finalisée	   
Nom Usuel	Identifiant BSS	Localisation	Détails	Action			
Forage	BSS005BRQN	X : 1.90164, Y : 47.91339	Forage Vertical sur 9 m	 			

Après dépôt du rapport de fin de forage, vous n'avez plus aucune autre action à réaliser dans Duplos : ceci est donc la fin du guide.

IV. Annexe 1 : Détails des étapes de la déclaration selon la temporalité du projet

Étape principale	Informations à saisir	Régularisation (travaux exécutés)	Nouvelle (travaux à exécuter)
Rôle	Sélection de votre rôle dans la déclaration	Oui	Oui
Projet	Caractéristiques du projet (dates des travaux, nom du projet, objectif, volume de prélèvement, substance minérale etc.	Oui	Oui
Ouvrage(s)	Coordonnées du maître d'ouvrage	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration
	Nom de l'ouvrage	Oui	Oui
	Coordonnées géographiques de l'ouvrage	Oui	Oui
	Caractéristiques techniques de l'ouvrage (type, profondeur, etc.)	Oui	Oui
	Coordonnées du maître d'œuvre	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration
	Coordonnées du propriétaire foncier	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration
	Coordonnées du foreur (facultatif)	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration	Oui si le rôle n'a pas été sélectionné en début de déclaration
	Aquifère concerné (facultatif)	Oui, si objectif « Eau »	Oui, si objectif « Eau »
Compléments	Rapport de fin de forage, attestation sur l'honneur, analyses, commentaires	Oui	Non (seulement après transmission de la déclaration)
Transmission		Oui	Oui
Statut après transmission		Finalisé	Transmise
Code BSS généré		Oui	Non
Déclaration terminée ?		Oui	Non
Dépôt du RFF après transmission et exécution des travaux			Oui
Déclaration terminée ?			Oui

V. Annexe 2 : Arborescence des objectifs

Aménagement

- Drainage-eau
- Pieu
- Protection-cathodique

Exploitation

- Eau
- Roches-substances

- Substance concessible
 - Sélectionnez la substance exploitée dans la liste proposée
- Substance non concessible
 - Sélectionnez la substance exploitée dans la liste proposée

Reconnaissance

- Eau
 - Eau/datation/paramètres hydrodynamiques/traçage
- Géologie
 - Datation/géochimie/isotopes/géophysique/résistivité/conductivité/géotechnique/température/tectonique/pétrographie/stratigraphie/magnétisme/minéralogie/perméabilité/granulométrie/porosité/résistance mécanique/ etc.
- Géologie
- Roches-substances
 - Substance concessible
 - Sélectionnez la substance exploitée dans la liste proposée
 - Substance non concessible
 - Sélectionnez la substance exploitée dans la liste proposée

Stockage

- CO2
- EAU
 - Injection/recharge
- Géothermie (hors Géothermie de Minime Importance)
- Ressources énergétiques fossiles

Surveillance

- Eau
 - Conductivité/débitmétrie/piézométrie/conductivité/qualitométrie/température
- Gaz
 - Piézair
- Sol
 - Inclinométrie/sismique/température

VI. Annexe 3 : Arborescence Exploitation > Eau > Code Minier

- AEP (Alimentation en Eau Potable)
 - Alimentation collective
 - Alimentation individuelle
- Agriculture/Élevage (hors irrigation)
 - Abreuvement
 - Aquaculture
- Canaux
 - Alimentation au soutien canal
 - Volume technique
- Défense contre incendie
- Dépollution
- Embouteillage
- Énergie
 - Barrages hydro-électriques – force motrice
 - Géothermie (hors GMI)
 - Pompe à (hors GMI)
 - Refroidissement de centrales de production d'énergie
- Entretien de voiries
- Industrie
 - Agro-alimentaire
 - Exhaure
 - Industrie hors agro-alimentaire
 - Refroidissement conduisant à une restitution > 99%
- Irrigation
 - Goutte à goutte
 - Gravitaire



- Aspersions
 - Tout autre procédé
 - Lutte antigel de cultures pérennes
- Loisirs
 - Arrosage
 - Autres activités de loisir
 - Baignade
 - Bassin de natation
 - Canon à neige
- Réalimentation d'une ressource en eau
 - Compensation évaporation
 - Compensation irrigation
 - Compensation salubrité
 - Remplissage plan d'eau
 - Soutien d'été
- Thermalisme et thalassothérapie
 - Thalassothérapie
 - Thermalisme
- Usage domestique